

Arrêté n° 2024-585
portant création d'emplois non permanents dans le cadre
de la mission Appui Territorial

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 28 et 29 ;

Vu la délibération n°2020-49 du 12 novembre 2020 portant délégation de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création des emplois annexés au présent arrêté pour satisfaire les besoins de la mission Appui Territorial pour l'année 2025 ;

Arrête :

Article 1 :

Pour la période du 1er au 31 décembre 2025, il est procédé à la création de 35 emplois dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 DEC. 2024

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Filière	Catégorie	Grade	Quotité tps de travail	Motif de recrutement	Date de création	Date de suppression	Nombre de postes
Administrative	C	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	15
Administrative	C	Adjoint administratif	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	1
Administrative	C	Adjoint administratif	20/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	3
Administrative	C	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	2
Administrative	B	Rédacteur territorial	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	5
Administrative	B	Rédacteur territorial	28/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	2
Administrative	B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	2
Administrative	A	Attaché territorial	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	3
Médico-sociale	C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Art L 332.23 1°CGFP	01/01/2025	31/12/2025	2

TOTAL POSTES CREES : 35